

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 31 (2001)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Courrier : à propos de la prévoyance professionnelle

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# A propos de la prévoyance

Le dossier sur la prévoyance financière, publié dans le N° 5 du mois de mai, a fait réagir le président de l'Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance (ARPIP). Nous publions son point de vue.

**L'**éditorial et l'enquête du N° 5 ne m'ont pas laissé indifférent. J'ai le sentiment qu'il y a un grand malentendu quelque part (...) Faut-il vraiment parler des anciens seniors, qui ne disposent que de l'AVS, et des nouveaux seniors se trouvant à la tête d'un capital de plusieurs centaines de milliers de francs? Lors de la mise en place de la législature sur le 2<sup>e</sup> pilier, il y avait déjà de nombreuses institutions, dont certaines servaient des prestations appréciables. Par ailleurs, même aujourd'hui, il n'est pas toujours question de montants considérables, notamment pour celles et ceux qui n'ont débuté qu'en 1985 et qui ont des salaires modestes.

Quel est le but principal du 2<sup>e</sup> pilier? Il doit permettre aux personnes âgées, aux survivants et aux invalides, de maintenir, de façon appropriée, leur niveau de

vie antérieur. Je n'ai vu nulle part qu'il s'agisse de réservier aux descendants un pactole leur permettant de voir l'avenir en rose (...)

Les banques et les assurances ont évidemment un regard bienveillant vers les capitaux du 2<sup>e</sup> pilier. Faut-il pour autant entrer dans ce jeu? La rubrique «Ce qu'il faut savoir», devrait être complétée en précisant, par exemple que, chaque année, un affilié 2<sup>e</sup> pilier reçoit une attestation d'assurance mentionnant les données utiles en matière de rente estimée, capital, etc. De plus, il est possible de s'adresser à son employeur, mais il y a aussi les représentants des assurés à l'organe paritaire de gestion. En matière de versement du capital en cours de vie active, il n'est pas heureux d'assimiler l'aide à l'acquisition de logement avec les autres possibilités. Enfin, en matière de taux de conversion (7,2%), il est mentionné: «Ce taux sera abaissé...» Rappelons que la révision de la LPP est en cours et que cette modification est fortement contestée. Le 2<sup>e</sup> pilier est une importante branche de nos assurances sociales. Trop peu de personnes s'y intéressent au point d'en comprendre le fonctionnement réel, ce qui est regrettable.

André Groux,  
Président de l'ARPIP

**Réponse:** Nous reviendrons régulièrement sur ce sujet délicat, afin d'informer nos lecteurs sur l'évolution du 2<sup>e</sup> pilier. Pour l'heure, chacun a le droit de gérer ce capital ou de se faire servir des rentes. C'est un choix personnel qu'il s'agit de respecter.

## L'Etat et les EMS

Concernant la nouvelle «fantaisie» de l'Etat de Vaud, je me permets de vous demander si vous trouvez normal que le fisc pense imposer le remboursement de cet argent encaissé à tort et sur lequel un impôt a déjà été payé lorsqu'il a été gagné par les intéressés?

Ne devrait-on pas plutôt envisager de dédommager les pensionnaires des EMS qui ont été lésés, en leur versant, avec le remboursement, des intérêts pour les deux années concernées?

Alain Vauthey  
Route de Blonay 57  
1814 La Tour-de-Peilz

## Précisions du Dr Barrelet

Agé de 62 ans à l'époque de l'interview de Mme Aguet, je ne me rendais plus à l'Hôpital d'Aubonne depuis plus d'une année. S'il est bien fait état de mon travail à la Fondation Rive-Neuve, il aurait été plus explicite de dire que j'ai également été responsable de l'unité des soins palliatifs de cet hôpital, mais aussi médecin chef d'une telle unité au CHUV au cours de mes cinq dernières années d'activité.

De plus, si j'apprécie la compagnie de ma chienne, je ne passe pas mes jour-

## D'ACCORD, PAS D'ACCORD!

Un article vous a fait réagir, écrivez à l'adresse suivante:

Générations, CP 2633,  
1002 Lausanne

Sur notre site Internet:  
[www.magazinegenerations.ch](http://www.magazinegenerations.ch)



# professionnelle

## La sexualité en EMS

Dernièrement, vous avez fait paraître un article annonçant une charte éthique, à Fribourg, concernant les mauvais traitements dans les EMS, citant notamment les attitudes d'ordre physique, psychologique, social et aussi sexuel.

Je me permets de vous présenter par le menu une situation qui nous est arrivée, à mon amie et à moi. Nous sommes deux sexagénaires en bonne santé. Nous entretenons depuis longtemps des relations intimes avec beaucoup de satisfaction! Les enfants de mon amie lui ont proposé d'envisager de vivre dans un EMS, à titre d'essai, en février dernier. Ce stage se termina très bien et elle revint chez elle.

Avec impatience, nos relations reprirent aussitôt. Mais

surprise, déception et colère... tout ce qui était sexe et sensations s'était envolé. Tout était plat, raplaplat. Zéro, fini! Un redépart s'est enfin amorcé, lentement, après plus d'un mois, et hier encore, mon amie avouait tristement: «Ce n'est plus comme avant!»

Enfin, étant parmi les vieux qui n'ont pas échappé à la mobilisation de la guerre 39-45, je me suis souvenu que l'armée, pour que ses soldats restent de vrais guerriers et non des coureurs de jupons, avait eu l'idée de les calmer en introduisant du bromure dans leur alimentation. Pour terminer, je pose une simple question. Dans les EMS, qui sont mixtes, reparlerait-on aujourd'hui de... bromure?

Marc Rossier,  
Village 20, 1032 Romanel

nées à ses côtés, en attendant mon épouse physiothérapeute. Cette dernière travaille à temps partiel, et non tous les jours, comme logopédiste. J'aime effectivement ma vie à Servion, mais ce n'est en tout cas pas principalement en raison des animations décrites: Barnabé ou les effluves des fauves du zoo.

Finalement, si j'ai bien exprimé mon désir actuel de ne pas aller à la découverte de pays exotiques, je n'ai pas évoqué des «voyages intérieurs», mais bien d'autres envies de revoir ou de découvrir des contrées plus proches et plus terre à terre.

Dr Laurent Barrelet  
Praz-du-Perey  
1077 Servion

votre vivant. Vous choisissez vos prestations et vous évitez passablement de soucis à vos descendants. On en profite pour vous souhaiter longue vie...

seille de soumettre votre cas à l'Avivo, qui entreprend également des actions sur le plan social. Son adresse: Mélèzes 1, tél. 032/926 53 48.

## On se serre la ceinture

Monsieur, je ne renouvelle plus mon abonnement à *Générations* et la raison en est très simple. Pour un retraité AVS, le renchérissement, les nouvelles charges et taxes fiscales sont plus importantes que l'indexation de la rente reçue. Donc, on est obligés de se serrer la ceinture, chaque année davantage.

Dans le canton de Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds plus précisément, l'indexation, pour un couple, de la rente maximum AVS est de 74 francs par mois. Or, les charges et pénalités, taxes et impôts se montent à 86 francs. Où va-t-on? C'est un sujet qui mériterait d'être traité dans votre journal.

Jacques Beiner  
Jacob-Brandt 65  
2300 La Chaux-de-Fonds

Réponse: Vous avez entièrement raison. Ce que l'Etat donne d'une main, il le reprend de l'autre... et se sert une commission au passage. Le but principal de notre magazine est de prendre la défense des retraités et nous le faisons dans la mesure de nos possibilités. Mais le pouvoir de décision, sur le plan de l'indexation des rentes et des taxes fiscales, ne nous appartient pas, malheureusement. Je vous con-

## L'air du pays

C'est avec impatience que j'attends la revue *Générations*. Au début du mois, c'est une immense joie et une grande satisfaction à la réception et à la lecture de ce journal, qui m'apporte tant de souffle de mon pays. Tout est intéressant, également pour mon époux, qui est Italien, mais parle français.

Les pages sociales me plaisent particulièrement, étant donné que j'ai été assistante sociale durant de nombreuses années dans un hôpital en Suisse. Avec mes salutations et mes félicitations.

Marie-Louise Gai-Favre  
Strada della Murisa 4/1  
I - 10062 Luserna  
San Giovanni



## Le savoir-faire du cœur

Tous les dimanches soir, Gil Caraman donne rendez-vous à ses auditeurs dans le cadre de son émission sociale. Interviews, bonnes chansons et belle musique se succèdent pour le plaisir de chacun.

Le savoir-faire du cœur, les dimanches 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 juillet, dès 21 heures, sur RSR La Première.